

-----

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	27
Procurations .....	6
Absents.....	2

-----

Séance du 21 septembre 2018

-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT(*parti au point 29, procuration à Françoise LEGRAND*), Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Nicole REMONT, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE, Sophie TAESCH,

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	A	David VALENCE
Marie-France LECOMTE	A	Marie-José LOUDIG
Sabriya CHINOUNE	A	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	A	Jacqueline THIRION
Serge VINCENT	A	Jean-Louis BOURDON
Nadia ZMIRLI	A	Michel CACCLIN

Absents excusés :

Ousseynou SEYE  
Nathalie TOMASI

-----

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

-----

21 septembre 2018 – n° 10 (1/2)  
180070

**INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) – PARTICIPATION  
AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE PETR DU PAYS DE LA DEODATIE  
– SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, ratifiée par l'article 39 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016,

Vu la signature de la convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et pour le Climat) signée le 12 mai 2016 et son avenant signé le 25 février 2017,

Dans le cadre du programme TEPCV, le Pays de la Déodatie prévoit le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Afin de créer une infrastructure cohérente, facilitant l'interopérabilité et la visibilité du déploiement, le Pays de la Déodatie souhaite organiser un groupement de commandes avec les collectivités qui investisse sur son territoire mais aussi avec le PETR du Pays de Remiremont qui développe lui aussi ces équipements.

Considérant que le Pays de la Déodatie accompagne les collectivités dans le déploiement cohérent et la promotion de la mobilité électrique mais ne participe pas aux frais d'équipement et de gestion des infrastructures,

Considérant l'intérêt de mutualiser les charges de l'organisation des procédures de publicité, de mise en concurrence et d'exécution des marchés d'installation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques via un groupement de commandes,

Dans le cadre du programme TEPCV, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a validé sa participation au projet de déploiement de la mobilité électrique.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal de se joindre au groupement de commandes proposé par le PETR du Pays de la Déodatie par la signature d'une convention constitutive.

Le groupement de commandes porte sur l'installation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques comprenant :

- la fourniture et la pose de ces infrastructures de recharge,
- la fourniture et la pose de la signalétique,
- l'exploitation et la gestion du service auprès des usagers.

Il est précisé que chaque membre du groupement paiera directement le(s) prestataire(s).

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du groupement de commandes proposé par le PETR du Pays de la Déodatie,

